

Un Serment pour l'accueil des migrants adressé à la classe politique a été lancé jeudi 25 octobre à Paris par 11 rédactions (Mediapart, Politis, Regards, Basta !, Le Courrier des Balkans, L'Humanité, Là-bas si j'y suis, Siné Mensuel, Alternatives économiques, le Bondy Blog et La Marseillaise) à la suite du Manifeste signé par plus de 50.000 personnes.

Médias, Immigration Vos réactions (1) envoyer l'article par mail envoyer par mail Version imprimable de cet article Version imprimable facebooktwitter

Considérant que l'humanité n'est pas assignée à résidence et qu'il n'y a pas de crise migratoire mais une crise de l'accueil ;

Considérant que toute concession aux idéologies de rejet des étrangers et aux politiques de préférence nationale nourrit les peurs et fait le lit de la haine, au lieu de faire reculer les ombres qui menacent ;

Considérant que, de même qu'hier, un peuple qui en opprimait un autre ne pouvait être libre, aujourd'hui un peuple ne sachant pas être au rendez-vous des solidarités avec l'humanité ne saura plus les défendre pour lui-même ;

Considérant que toute dérobade au devoir d'hospitalité ouvre la voie à la remise en cause de l'égalité des droits, fondement premier d'une politique démocratique, au plus grand bénéfice de l'autoritarisme et du fascisme qui grandissent.

Les médias initiateurs du Manifeste "Pour l'accueil des migrants" demandent aux élus locaux, nationaux et européens, à tous les responsables politiques qui entendent solliciter les soutiens et les suffrages des citoyennes et citoyens pour pouvoir agir et gouverner, de faire le serment d'accueillir les migrants.

C'est-à-dire :

Le serment de s'engager à respecter les droits fondamentaux de tout être humain à quitter tout pays, y compris le sien, à y revenir et à circuler librement à l'intérieur d'un État, tels qu'ils sont énoncés par l'article 13 de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Le serment de promouvoir un accueil digne de tous les nouveaux arrivants, de leur assurer les droits civils, sociaux et politiques qui leur sont dus, avec des dispositifs publics assurant la prise en charge des personnes les plus vulnérables et l'information complète de tous les migrants sur leurs droits.

Le serment de garantir le respect effectif du droit d'asile des personnes menacées de persécution, avec l'élargissement des critères ouvrant droit au statut de réfugiés afin de prendre en compte les causes variées de l'exil forcé.

Le serment de refuser toute discrimination liée à l'origine, à la culture, à l'apparence ou à la croyance, tout comme au sexe et au genre. Le serment de faire en sorte que le pays où furent proclamés sans frontières les Droits de l'homme et du citoyen ne soit pas celui de sa seule déclaration, mais celui qui leur donne vie et réalité, par une politique volontaire et exemplaire.